

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°34/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **07 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**).

Absents : Mme Monique **RAVOUNA**, M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : CESSION DU HANGAR MUNICIPAL BOULEVARD DE L'UNION.

Exposé du Maire

Acquis par acte notarié du 15 janvier 2008, ce hangar est situé sur la commune de Charvieu-Chavagneux, impasse des Fabriques.

Ce bâtiment faisait partie des biens immobiliers industriels appartenant à la société TREFIMETAUX et se trouve implanté sur la parcelle de terrain cadastrée AD n° 117 d'une superficie totale de 11.091 m².

Actuellement utilisé en partie pour stocker des matériels des Services Techniques ainsi que le car municipal, ce hangar représente une opportunité pour un projet commercial qui nous a été présenté par un investisseur, à savoir la réalisation d'un pôle restauration, avec une réfection totale du bâtiment.

Une estimation a été demandée au Service de France Domaines pour l'évaluation du prix de cession du bâtiment et du terrain attenant. Le bâtiment a une superficie de 6.002 m² et le terrain une superficie de 4.263 m². Le reste de la parcelle est à usage de stationnements pour les services situés à proximité (Alpes Isère Habitat notamment).

Dans l'immédiat et afin de faire avancer ce projet très intéressant pour le développement commercial de la commune, il convient de signer une promesse de vente avec l'acquéreur potentiel sur la base d'un prix de cession estimé à 800.000 €, en attente de l'évaluation précitée.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer une promesse de vente avec la société CAPFIMO pour la cession à cette société du bâtiment et du terrain attenant situé impasse des Fabriques à Charvieu-Chavagneux (parcelle AD n°117).

☞ Dit que le prix de cession est estimé à 800.000 € en attente de l'estimation du service de France Domaines.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéry, le 11 avril 2022
Le Maire,

